



CAMPAGNE MINI-STAGES ELEVES DE 3^{ème}

**ACCUEIL DES ELEVES DE 3^{ème} EN MINI-STAGES :
DU LUNDI 22 JANVIER AU VENDREDI 09 FEVRIER 2024**

L'INSCRIPTION

- ♦ L'établissement d'origine de l'élève intéressé par un mini-stage prend contact **le plus tôt possible par mail** avec la personne indiquée ci-dessous (**bureau des stages**) en indiquant : les coordonnées de l'établissement de l'élève, l'identité de l'élève, la formation qui l'intéresse ainsi que ses éventuelles indisponibilités majeures (sortie scolaire, examen blanc etc...)
- ♦ Une fois la date fixée, le bureau des stages envoie la convention de mini-stage à l'établissement d'origine de l'élève qui l'imprime et la lui remet.
- ♦ Cette convention doit être retournée **par mail au bureau des stages** dûment signée par le chef d'établissement d'origine et le responsable légal au moins une semaine avant la date du mini-stage.

NB : Sans convention signée par le chef d'établissement d'origine et le responsable légal, l'élève ne sera pas accepté en mini-stage.

PERSONNE EN CHARGE DE L'ORGANISATION DES MINI-STAGES & FORMATIONS

Mme MAIN, Coordinatrice du Bureau des Stages - Mail : estelle.main@ac-montpellier.fr

Formations :

CAP Maintenance des Matériels Espaces Verts

CAP Menuisier Installateur

CAP Ebéniste

Bac Pro Maintenance des Matériels Agricoles ou de Travaux Publics

Bac Pro Etude et Réalisation d'Agencement

~

Bac Pro Métiers de la Relation Client Opt° A (Commerce)

Bac Pro Métiers de la Relation Client Opt° B (Vente)

Bac Pro Métiers de l'Accueil

Bac Pro Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités

LE DEROULEMENT DES MINI-STAGES

- ♦ L'élève se présente 15 minutes avant le début de son rendez-vous de mini-stage **avec l'original de sa convention** à l'accueil du lycée où il sera dirigé vers la Vie Scolaire.
- ♦ L'élève sera ensuite accompagné par un AED dans sa classe d'accueil (accueil spécifique avec un professeur d'enseignement professionnel de la filière demandée).
- ♦ La Vie Scolaire du lycée avertit l'établissement d'origine de l'absence des élèves qui ne se seraient pas présentés aux mini-stages.
- ♦ Une fois le mini-stage effectué, la convention sera rendue à l'élève dûment signée par le lycée.
- ♦ Une appréciation sera portée sur la fiche de liaison de l'élève qui sera retournée ultérieurement à l'établissement d'origine.